

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025
Délibération n°29

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quatorze mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-Pierre ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Franck ADISON ; VIESSANT Céline ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; VERNET Laurent ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard

Procurations : VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;
Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION SYME05 ENFOUISSEMENT BASSE TENSION

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux aériens basse tension, d'infrastructure de communications électroniques et d'éclairage public situés route dessus Ville, et afin de pouvoir suivre la coordination avec les travaux du gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité, un complément financier a été demandé à Territoire d'Energie Hautes Alpes - SyME05 et s'élève à 184 500 € HT, **hors réseau d'éclairage public**.

Participation aux travaux d'aménagement du TE05 :

50% du coût HT des réseaux électriques et d'infrastructures de communications électroniques, soit 92 250 € HT.

- **Réseaux électriques** : 142 000 € HT
- **Infrastructure de communications électroniques** :
 - Génie civil : 39 100 € HT
 - Câblage : 3 400 € HT
 -

Soit une participation prévisionnelle totale pour la commune de 92 250 € qui sera réajustée suivant le montant réel des dépenses effectivement réalisées.

Il est à noter que cette estimation :

- Tient compte de la coordination avec le programme de restructuration de la Haute Tension de catégorie A du gestionnaire de réseau de distribution public d'électricité ;
- Tient compte des décisions financières prises pour les programmes esthétiques 2023 et 2024 et vient en complément ;

- Ne tient pas compte des travaux sur le réseau d'éclairage public, dont le montant reste à déterminer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

Accepte l'estimatif émis par Territoire d'Energie Hautes Alpes - SyME05,

Acte le fait que ces montants viennent en complément de ceux votés pour le programme esthétique 2023 et 2024

Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction des études réalisées permettant l'établissement d'une nouvelle délibération donnant pouvoir au Maire de signer la convention financière

Acte le fait que la réalisation des travaux est soumise à l'approbation du Budget Supplémentaire de Territoire d'Energie Hautes Alpes - SyME05 lors du conseil syndical du mois de juin 2025

Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite du projet.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

